

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2022

Président : Serge Masbou, Maire

Secrétaire de séance : Isabelle Delaire

Présents : Martine Mercadier, Yves Favre, Sébastien Issalis, Isabelle Delaire, Pierre Gondon, Vincent Sérieyssol, Florie Vallet, Jérôme Calmettes, Lionel Carrière, Serge Masbou

Absents : Michel Henin, David Soulier, Cédric Macouin, Christophe, Véronique Contesse

Acquisition terrain à Gelles :

Le Conseil Municipal décide, d'acquérir un terrain à Gelles pour une superficie d'environ 18 000m² au prix de 2,50€ le mètre carré. Cette acquisition permettra à la commune de se constituer une réserve foncière dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Enquêtes publiques :

Le Conseil Municipal, à l'issue des enquêtes publiques réglementaires, décide le déclassement et l'aliénation de parties du domaine public, au prix de 6€ le mètre carré, comme suit :

- déclassement et aliénation du domaine public à Loupiac au profit de Mmes Benadassi-Galbois Solange et Laura
- déclassement et aliénation du domaine public au Mas du Causse au profit de Mr et Mme Michel Henin
- déclassement et aliénation du domaine public au Mas du Causse au profit de Mr et Mme Patrick Legendre
- déclassement et aliénation d'un chemin rural à Capelle au profit de Mme Marianne Giletti et Mr Fabrice Le Tohic
- déclassement et aliénation du domaine public au Cap del Mas au profit de l'indivision Roques Michel

D.E.T.R. 2022 :

Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR 2022 pour la 2^{ème} phase de l'opération Îlot Loupiac selon le plan de financement suivant :

- Montant des travaux HT :1 879 789
- Montant des travaux HT 2^{ème} tranche :1 079 789
- Subvention sollicitée (40%) :431 915

Création d'un poste d'adjoint administratif :

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet (durée hebdomadaire : 10H30). Cet agent sera chargé du traitement des dossiers d'urbanisme, de l'état-civil, de la facturation, à compter du 1^{er} avril 2022.

Subvention Départementale (informatisation) :

Considérant l'aide apportée par le Département aux collectivités locales en vue de moderniser leurs Bibliothèques et soutenant l'informatisation de leur gestion, le Conseil Municipal décide de solliciter les services du Département pour une aide financière à hauteur de 1339€ et selon le plan de financement suivant :

Coût de l'investissement :	6694
- Participation Etat (60%) :	4016
- Aide du Département sollicitée :	1339
- Fonds propres de la commune :	1339

Convention mise en réseau multi sites (bibliothèque) :

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention entre le Département et la commune relative à l'expérimentation de la base unique multi sites sur la médiathèque tête de réseau et les bibliothèques antenne du territoire pour une durée de un an.

Adhésion RGPD (bibliothèque) :

Considérant que la commune ne dispose pas des ressources humaines en interne pour réaliser cette mission de délégué à la protection des données et de l'impératif de mutualisation et d'économies pour la commune, le Conseil Municipal accepte la solution proposée par le SMICA concernant la mutualisation d'un délégué à la protection des données moyennant une cotisation annuelle.

Règlement facture investissement :

En raison de la réception tardive de deux factures d'investissement, il convient d'accepter par délibération leur règlement avant le vote du budget. Il s'agit d'une facture de CORA pour un montant de 612€ et d'une facture de Géocitane pour un montant de 1884€. Le Conseil Municipal accepte leur règlement par mandat administratif.

Questions diverses :

- une enveloppe d'un montant de 50 000€ est dédiée à l'entretien de la voirie communale pour l'année 2022.
- une réorganisation du service de la cantine scolaire s'est imposée en raison de l'absence pour maladie de Nathalie Rigal. Les repas sont désormais commandés à l'Esat l'Abeille à compter du lundi 31 janvier.
- il a été relevé des incivilités au niveau des conteneurs destinés au recyclable. Il est question de mettre davantage de conteneurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 11H40.

